



SÉANCE D'INFORMATION MRC

Février 2025

Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc



SÉANCE D'INFORMATION

MOT DE BIENVENUE

Ça bouge chez nous !

SÉANCE D'INFORMATION

Ordre du jour

1- Mise en contexte

2- Projet de paysage humanisé

3- Période de questions

SÉANCE D'INFORMATION

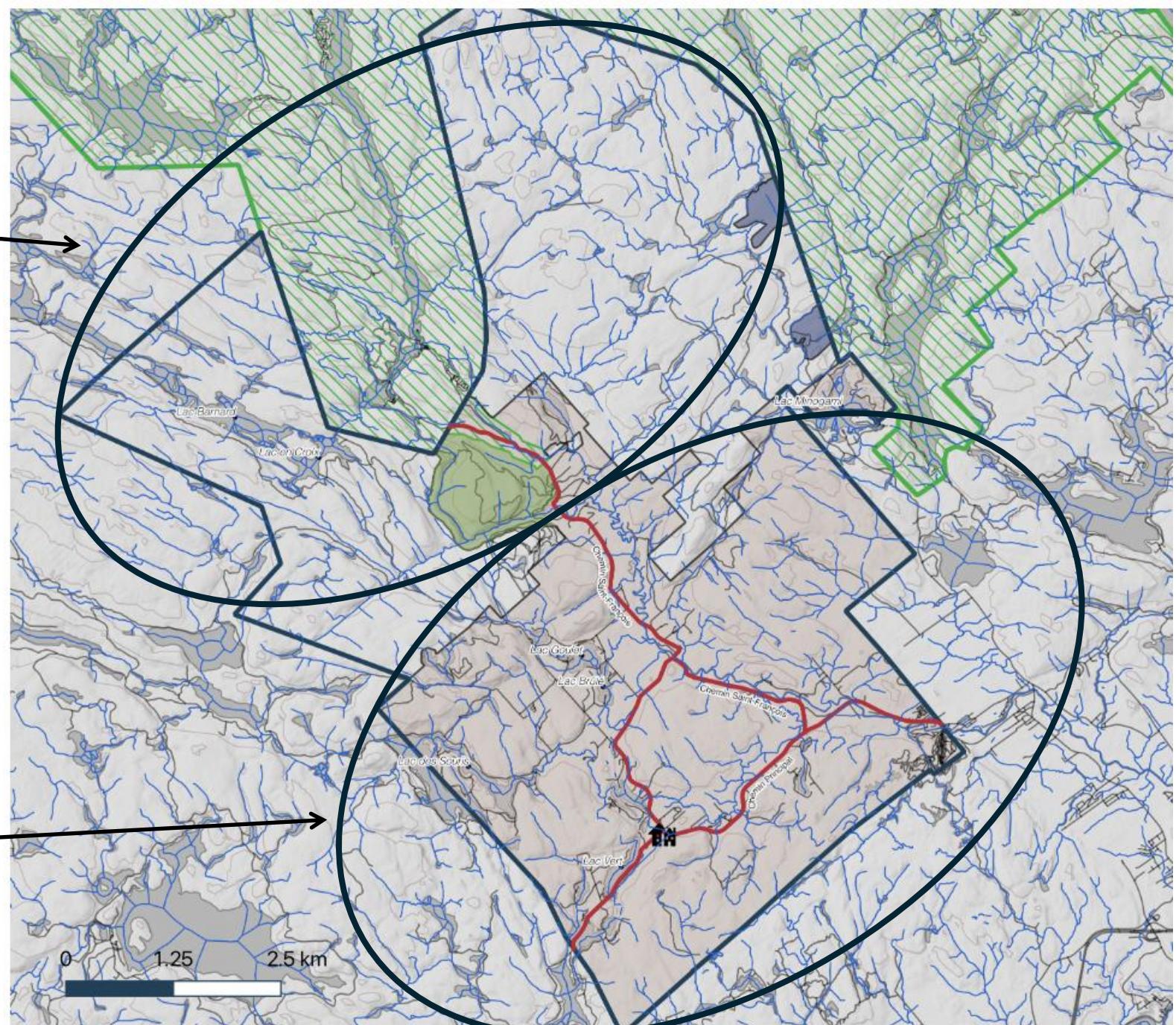
MISE EN CONTEXTE

3 projets !

Aire protégée
Statut II – 127 km²
Projet de réserve de biodiversité
Sur terres publiques
Démarche depuis 2021

Projet de tourisme durable
Collaboration avec les municipalités avoisinantes à considérer

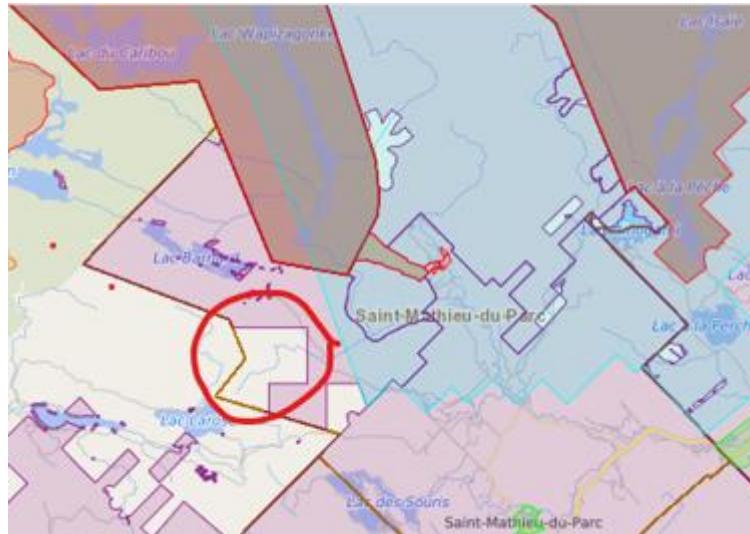
Aire protégée
Statut V – 110 km²
Projet de paysage humanisé
Sur terres privées
Démarche depuis 2022



PROJET DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ

PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ

PROJET DE TOURISME DURABLE



28 février 2024: le gouvernement annonce son intention à créer une aire protégée sur le territoire public de Saint-Mathieu-du-Parc. Avec cette annonce, vient des mesures administratives visant à empêcher les activités non compatibles sur le territoire ciblé

Portée de l'annonce d'intention :

- Mesures administratives
- Empêcher la réalisation de certaines activités à des fins commerciales pouvant dégrader le milieu naturel
- Suspension temporaire du droit de jalonner et de désigner sur une carte
- Arrêt complet et immédiat de toute forme d'exploitation forestière à des fins commerciales

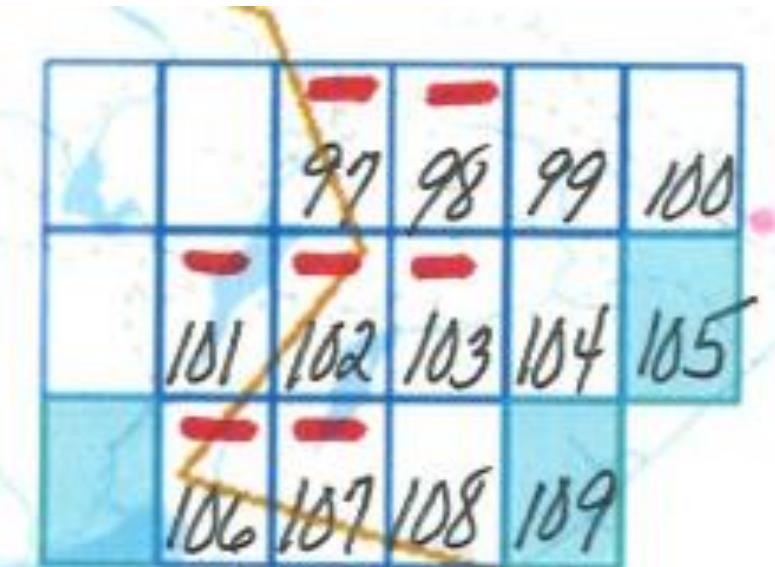
Le 21 avril 2024: octroi de 11 titres miniers à Pure Graphite de Colombie-Britannique (97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108)

Est-ce que le ministre du MELCCFP peut retirer ces claims et inclure ce territoire à une future réserve de biodiversité?

Diane Rivard

Conseillère municipale Saint-Mathieu-du Parc

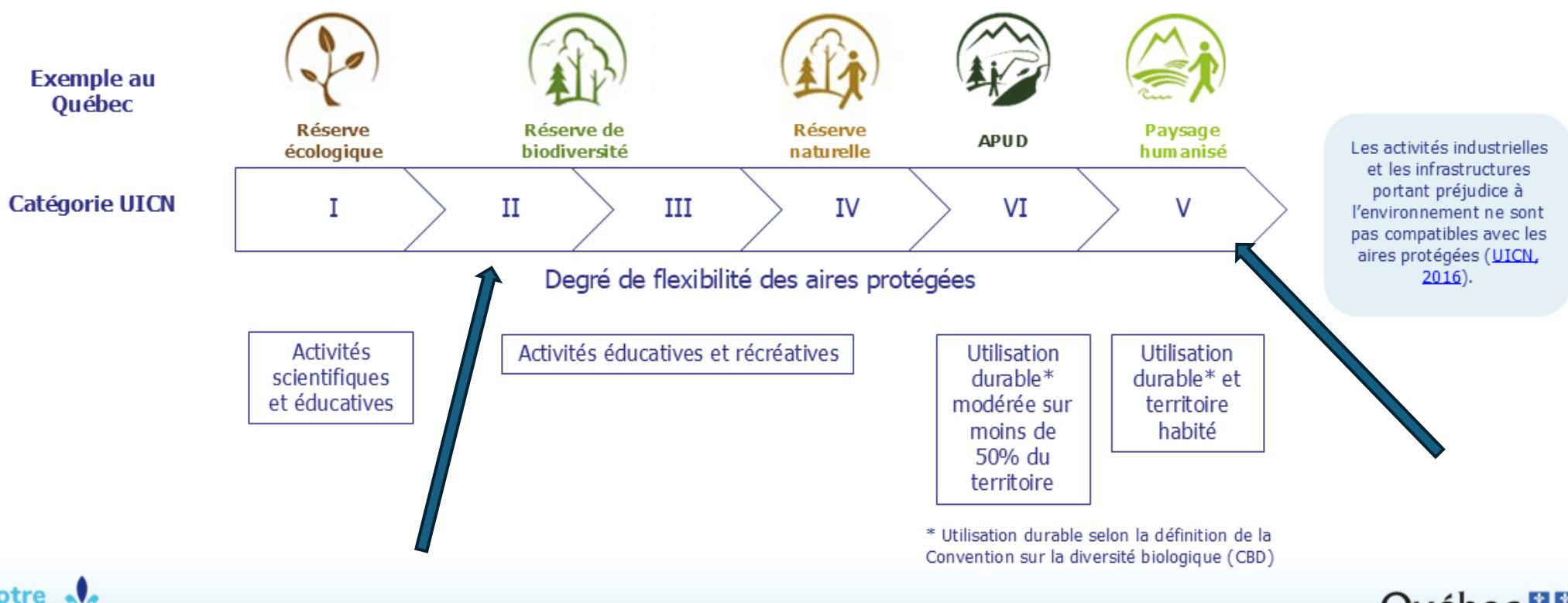
diane.rivard@saint-mathieu-du-parc.ca



SÉANCE D'INFORMATION

Degré de flexibilité des différentes catégories d'aires protégées (basé sur les lignes directrices de l'IUCN)

1



SÉANCE D'INFORMATION

Projet de réserve de biodiversité de Saint-Mathieu-du-Parc Prochaines étapes

1- **Mise en réserve** par le gouvernement du Québec

2- Le **plan de conservation** est rédigé par le MELCCFP. Lors de sa rédaction, les parties prenantes du territoire sont consultées afin de bonifier les informations s'y trouvant.

3- Des **séances d'information publique de 30 jours** seront lancées par le MELCCFP. Lors de cette période d'information, si une ou des parties prenantes du territoire lèvent la main, des **consultations publiques seront déclenchées**. À cette étape, le projet de plan de conservation et, si nécessaire, la vision pour la gestion du territoire pourront être discutés.

4- **Désignation de la réserve de biodiversité** par le gouvernement et publication dans la Gazette officielle.

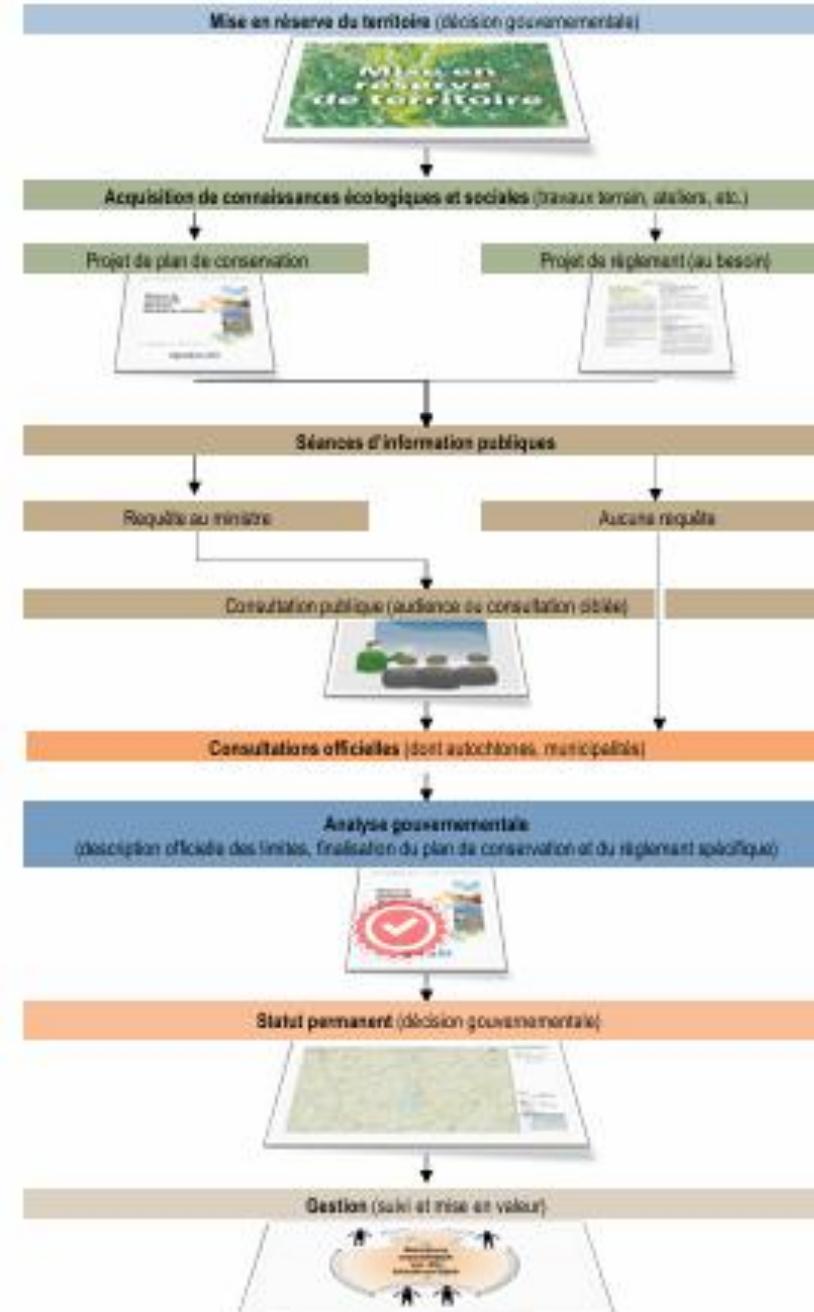
5- Formation d'un **comité de conservation** (ou table de concertation), qui doit regrouper, de façon volontaire, toutes les parties prenantes ayant un intérêt et des droits sur le territoire. Le mode de fonctionnement du comité doit convenir à toutes les parties et on peut nommer une organisation comme coordonnatrice. Le MELCCFP doit approuver la structure de gestion proposée par le milieu.

SÉANCE D'INFORMATION

Projet de réserve de biodiversité de Saint-Mathieu-du-Parc

Prochaines étapes

De la mise en réserve au statut permanent (en territoire public méridional)



SÉANCE D'INFORMATION

Projet de réserve de biodiversité de Saint-Mathieu-du-Parc

Prochaines étapes

La meilleure garantie que notre territoire (terres publiques)

*soit utilisé correctement, où prévoir de la place pour tout le monde,
est la création de la réserve de biodiversité.*

SÉANCE D'INFORMATION

PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ

Le projet de paysage humanisé bénéficie d'une aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Québec 

SÉANCE D'INFORMATION

Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

- Un paysage humanisé est une aire protégée qui vise la protection de la biodiversité d'un territoire habité et façonné par des activités humaines réalisées en harmonie avec la nature. Un paysage humanisé met en valeur les paysages et les pratiques bénéfiques à la biodiversité. Il permet de reconnaître le rôle des communautés locales et régionales dans la conservation de la nature.
- Le paysage humanisé prend forme avec un plan de conservation, qui est un engagement d'une municipalité, d'une MRC et de la population (au travers les consultations publiques).
- La reconnaissance d'un paysage humanisé est basée sur un processus **CONSULTATIF**, qui nous permettra de faire des choix et de déterminer NOTRE AVENIR!

SÉANCE D'INFORMATION

Expériences au Québec:

- Il existe un seul paysage humanisé au Québec, le paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard (en vigueur depuis septembre 2021).
- Actuellement, en 2025, 3 projets sont en cours:
 - Le projet de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc;
 - Le projet des collines montérégienennes de la CMM;
 - Le projet des îles de Berthier.

SÉANCE D'INFORMATION

Le paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard



L'ouest de l'île Bizard présente des caractéristiques uniques pour la conservation de la biodiversité dans un contexte habité et en zone agricole, en raison de sa proportion élevée de milieux naturels et leur diversité, soit une alternance de massifs forestiers, de friches, ainsi que de milieux humides, hydriques et riverains.

SÉANCE D'INFORMATION

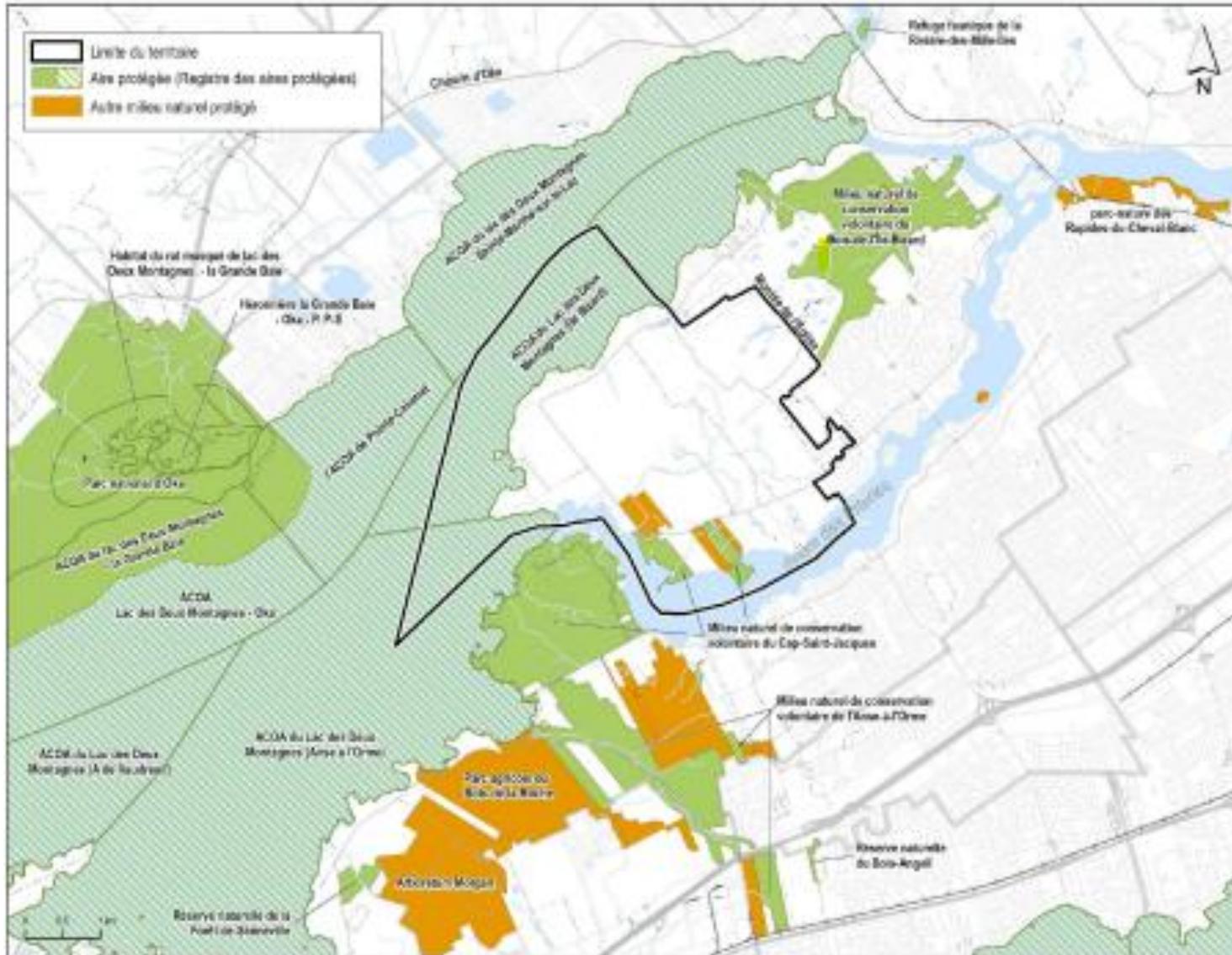
Le paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard



Le territoire présente une riche biodiversité commune et de nombreuses espèces en situation précaire. Son paysage de bocage, caractérisé par des champs entourés de murets de pierre et de haies arborescentes témoigne d'une occupation du territoire réalisée en harmonie avec la nature.

SÉANCE D'INFORMATION

Le paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard



L'ouest de l'Île Bizard joue le rôle de corridor écologique à l'échelle de l'ouest montréalais, considérant la présence de plusieurs autres aires protégées et milieux naturels protégés.

SÉANCE D'INFORMATION

Le paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard



Le territoire terrestre est majoritairement privé. Il compte 360 logements et environ 700 habitants.

La zone agricole est cultivée par 13 producteurs dont un important producteur maraîcher.

Le paysage humanisé projeté comprend deux terrains de golfs, offrant paysages et milieux naturels d'intérêt.

SÉANCE D'INFORMATION

Le paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard

Exemples d'activités encadrées par le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard

⚠ Cet exemple est spécifique à l'Île Bizard. Pour les futurs paysages humanisés, il **n'y aura plus de régime d'activité ministériel**, et les modalités d'encadrement pourront différer.

Interdiction

- les activités réalisées à des fins de recherche ou d'exploitation de substances minérales au sens de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1) et la construction d'infrastructures servant au transport de telles substances;
- la construction d'oléoducs et de gazoducs;
- toute autre activité réalisée à des fins de production, de transformation ou de transport commercial d'énergie, notamment l'électricité;

Sous autorisation

- prélever, capturer, déplacer, déranger ou porter préjudice à une espèce faunique ou floristique désignée menacée, vulnérable ou susceptible de le devenir;
- planter, notamment par ensemencement, des individus d'espèces fauniques indigènes ou non indigènes au milieu;
- les activités modifiant le drainage du sol, modifiant le régime hydrique ou l'intégrité écologique du territoire.

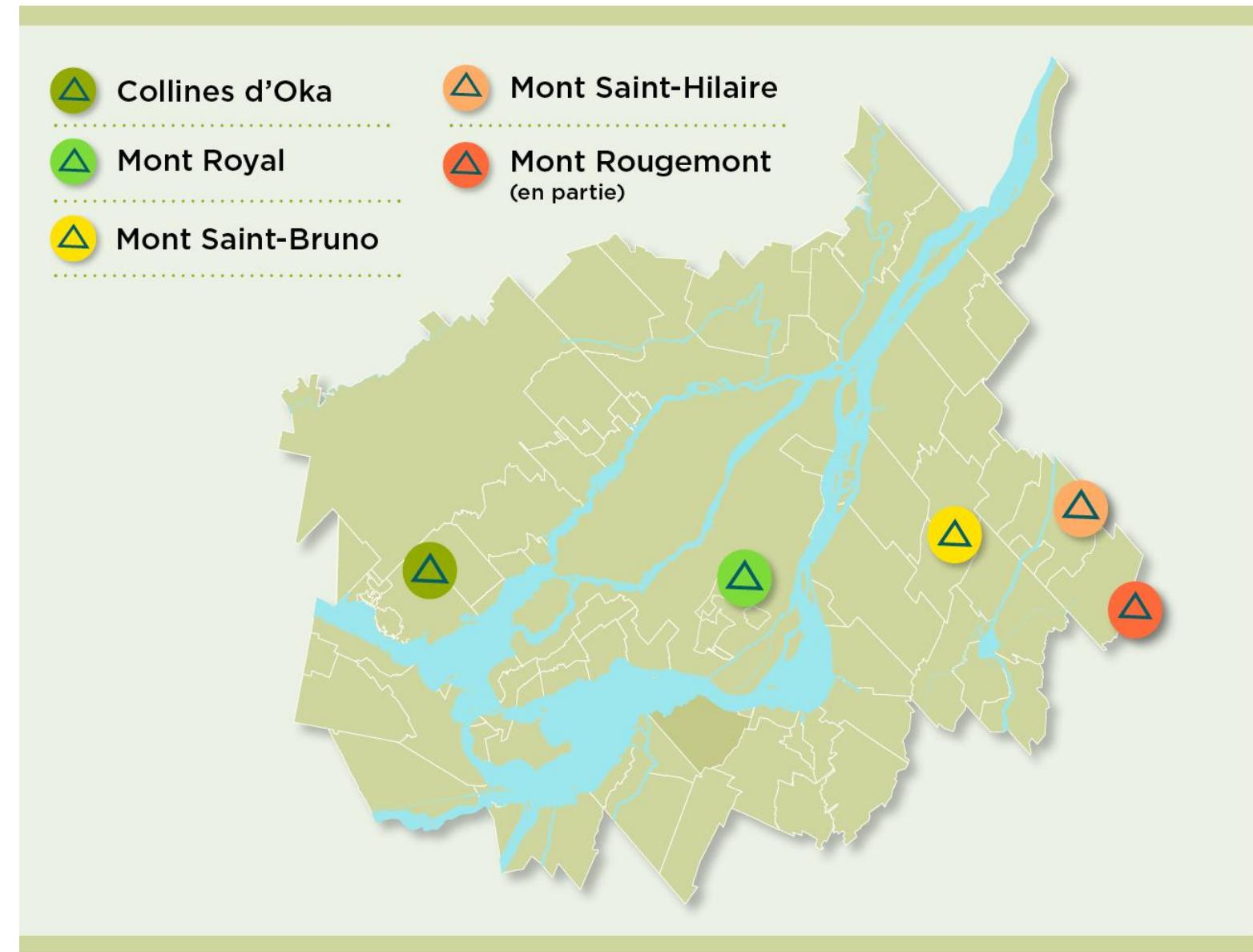
⚠ Certaines activités sont permises selon le plan de conservation, mais sont régies par la réglementation municipale .
L'interprétation doit donc tenir compte de cet encadrement complémentaire.

SÉANCE D'INFORMATION

Le projet de paysage humanisé des collines Montérégien

Projet de paysage humanisé des collines Montérégien

Reliées par leur origine géologique commune, les collines Montérégien sont de hauts lieux du patrimoine collectif naturel, paysager et culturel. Cinq Montérégien se situent sur le territoire de la CMM, soit les collines d'Oka, le mont Royal, le mont Saint-Bruno, le mont Saint-Hilaire et le mont Rougemont (en partie). Marquées par le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme, elles abritent une flore et une faune d'une richesse exceptionnelle. Plus de 89 espèces floristiques et 47 espèces animales en situation précaire y sont répertoriées.



SÉANCE D'INFORMATION

Le projet de paysage humanisé des collines Montérégien

Projet de paysage humanisé des collines Montérégien

Consciente de l'**urgence climatique** et du **déclin alarmant de la biodiversité** dans le sud du Québec, la CMM a initié, un processus de réflexion a été initié depuis une vingtaine d'années pour reconnaître et protéger les Montérégien. Né de cette réflexion collective, le projet d'obtention du statut de paysage humanisé a été retenu comme **l'approche la plus appropriée** pour atteindre cet objectif, puisque ce statut permet de créer une aire protégée au sein de milieux habités. Ce projet permettra la poursuite de nombreuses activités qui tendent vers la durabilité et l'exemplarité.

Le projet de paysage humanisé des collines Montérégien favorisera **l'adhésion à des mesures de conservation** et soutiendra diverses initiatives en ce sens, tout en veillant à ce que le cadre réglementaire municipal assure à long terme la conservation des milieux naturels. Une fois inscrit au Registre des aires protégées, ce paysage humanisé contribuera à accroître la superficie d'aires protégées du Grand Montréal et à progresser ainsi vers l'atteinte de l'objectif de la CMM de conserver **30% du territoire métropolitain d'ici 2030** pour assurer un avenir viable aux générations futures.

Le paysage humanisé repose sur une gestion collaborative impliquant gouvernements, communautés et organismes. Cette synergie garantira que les préoccupations locales soient prises en compte tout en fédérant à long terme les communautés et les acteurs locaux pour qu'ils partagent la responsabilité de la conservation du riche patrimoine naturel, paysager et culturel des collines Montérégien.

SÉANCE D'INFORMATION

Pourquoi à Saint-Mathieu-du-Parc?

- Position géographique stratégique pour le Plan de connectivité du sud-ouest de la Mauricie, entre le Parc national de la Mauricie et le lac Saint-Pierre
- Projet Écomuséum pour minimiser la mortalité de tortue-des-bois
- Comme municipalité, il nous faut miser sur notre « nature exceptionnelle »

SÉANCE D'INFORMATION

Portion des terres privées qui sera incluse à un futur paysage humanisé ...

- Un objectif de conservation est nécessaire pour l'inclusion dans le statut de paysage humanisé.
- Des niveaux de conservation requis sont aussi déterminés, exemple: un périmètre urbain vs le secteur d'un lac.
- On pourrait choisir de ne pas tenir compte d'une portion du territoire de la Municipalité après avoir opté pour de l'exploitation industrielle (mines, éolien, etc.), ce qui n'est pas du tout une option pour nous à ce moment-ci.
- Est-ce que ce sera 100% de la municipalité? Assurément non, les sablières sont automatiquement exclues et pourront être incluses dans un contexte de réhabilitation du site, de même qu'un secteur où des titres miniers sont actifs serait automatiquement exclus jusqu'au moment où ils seraient expirés à jamais.

SÉANCE D'INFORMATION

Plusieurs avantages pour Saint-Mathieu-du-Parc d'obtenir un statut de « Paysage humanisé »

- Assurer la protection des attributs écologiques et paysagers de notre territoire.
- Assurer le maintien des services écosystémiques : avantages (monétaires ou non) que l'humain tire de la nature.
- Encadrer ou interdire, selon le cas, des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles ou énergétiques (exploration et exploitation minière, coupes forestières d'envergure, lignes de transport électriques, oléoduc, parc éolien, etc.)
- Trouver le juste équilibre entre développement du territoire et l'environnement.
Développer sans menacer la qualité de l'eau de nos lacs et cours d'eau, la survie de la biodiversité (en danger, vulnérable ou en santé) ou la qualité de vie que l'on y retrouve actuellement.
- S'adapter à la nouvelle réalité des changements climatiques.
- Obtenir de l'aide financière pour l'obtention de cette certification et son maintien.

(Extrait du balado de mars 2024)

PAYSAGE HUMANISÉ – Étapes pour obtenir ce statut



Reconnaissance d'un paysage humanisé en 9 étapes



Étapes réalisées par le Ministère

Rédaction d'une demande de reconnaissance

Une demande est préparée par une MRC ou une communauté métropolitaine, avec les municipalités et communautés autochtones concernées.

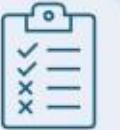


Consultation publique

Les demandeurs tiennent une consultation publique avant le dépôt de la demande de reconnaissance.

Analyse et consultations par le ministère

Le ministère analyse la demande et consulte les communautés autochtones, les ministères et les organismes gouvernementaux concernés.



Avis d'admissibilité

Le ministère transmet un avis d'admissibilité aux demandeurs.

Rédaction du plan de conservation

Les demandeurs préparent un plan de conservation en tenant compte des recommandations du ministère. Une nouvelle consultation publique pourrait être nécessaire.



Approbation du plan de conservation

Le plan de conservation est transmis au ministère pour approbation. L'objectif principal du plan doit être la conservation de la biodiversité.

Reconnaissance du paysage humanisé

Le ministre reconnaît le paysage humanisé par un avis publié à la *Gazette officielle du Québec* (durée minimale de 25 ans renouvelable).



Gestion adaptative

Suivi de l'atteinte des objectifs de conservation

L'efficacité des mesures de protection et d'utilisation durable est évaluée aux 5 ans (rapport basé sur des cibles et indicateurs) et des ajustements sont apportés, si nécessaire.



SÉANCE D'INFORMATION

Étape en cours – Rédaction de la demande de reconnaissance

Elle comprend les éléments suivants :

- Le nom et les coordonnées de chacun des demandeurs ainsi que ceux de la personne qu'ils désignent pour les représenter;
- La description du territoire visé, notamment son emplacement géographique, son utilisation, sa biodiversité et les caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères permettant de le qualifier à titre de paysage humanisé;
- Les enjeux liés à une telle reconnaissance;
- Un sommaire de la consultation publique effectuée et des résultats de celle-ci, incluant les oppositions soulevées à l'encontre du projet de reconnaissance;
- Les objectifs de conservation et de mise en valeur envisagés;
- Tout autre renseignement ou document que le ministre estime nécessaire pour l'analyse de la demande.

SÉANCE D'INFORMATION

Projet de paysage humanisé:

- Reddition de compte faite au 31 juillet 2024 – subvention reçue de 19 000\$
- En attente de confirmation d'une subvention pour 2025-26 et 2026-27
- Prochaines étapes:
 - Réunions de travail avec le MELCCFP.
 - Rencontre avec de potentiels partenaires (12 février) pour nous aider à avancer notre démarche

SÉANCE D'INFORMATION

Projet de paysage humanisé de Saint-Mathieu-du-Parc

QUI EST RESPONSABLE DE CE DOSSIER ?

- La Municipalité prépare la demande de reconnaissance, gère le projet dans ses moindres détails
- Le projet est suivi à toutes les étapes par le MELCCFP
- Ultimement, c'est un comité des parties prenantes qui est responsable de ce dossier !

SÉANCE D'INFORMATION

Projet de paysage humanisé de Saint-Mathieu-du-Parc

QUESTIONS

Pour obtenir de l'information supplémentaire:

Quebec.ca/paysage-humanisé

paysage.humanise@environnement.gouv.qc.ca

SÉANCE D'INFORMATION

DOSSIER DES MINES

SÉANCE D'INFORMATION

Mines

- Comité intermunicipal – juillet 2023
- Rencontre Ministre Maïté Blanchette Vézina – septembre 2023
- Projet de loi modifiant la *Loi sur les mines* – 28 mai 2024
- Comparution aux audiences publiques suite au dépôt du projet de loi 63, le 24 septembre 2024
- Loi adoptée le 28 novembre 2024

SÉANCE D'INFORMATION

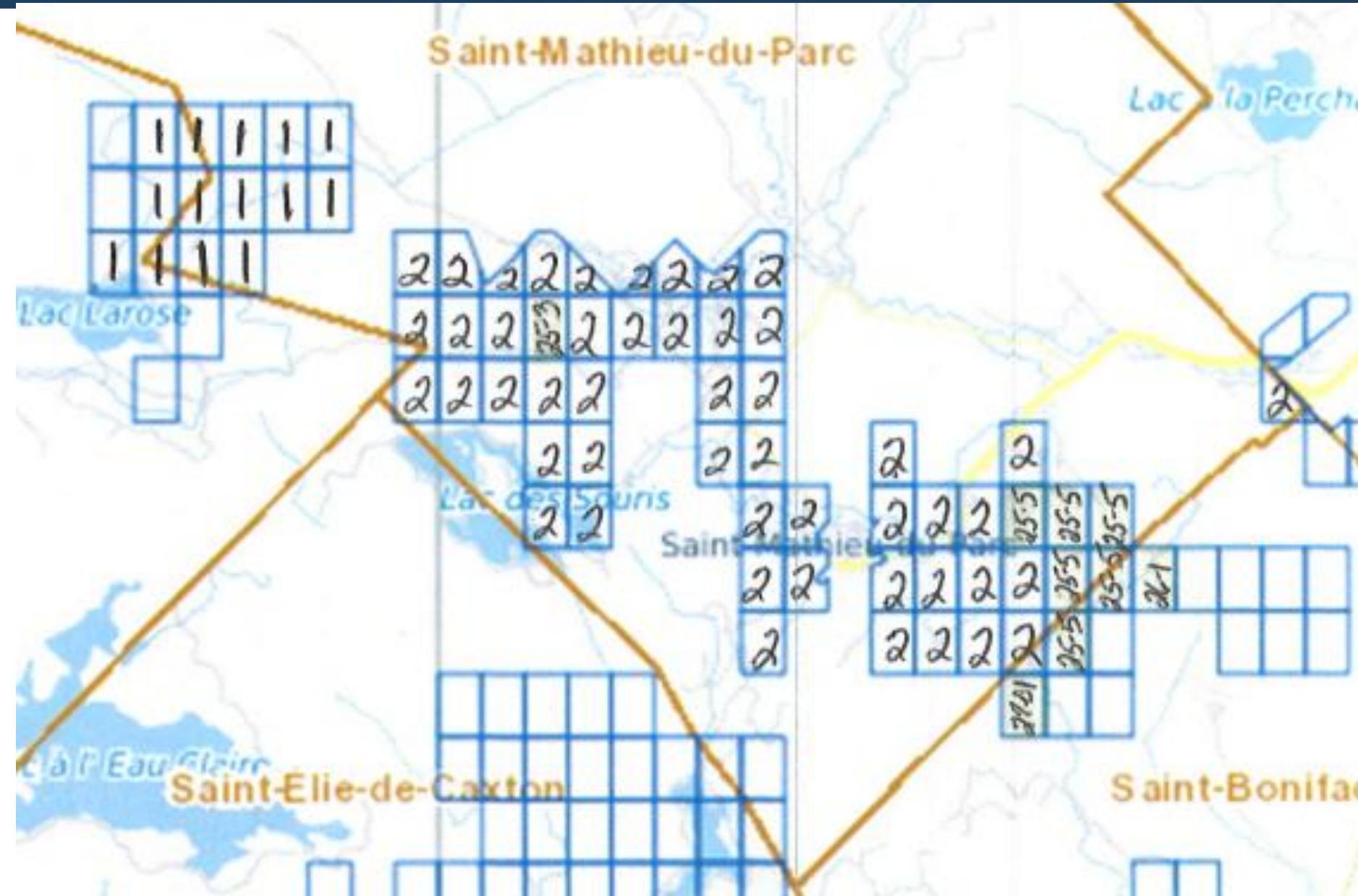
GESTIM au 28 décembre 2024 – 8h00

Situation actuelle

1 = titres miniers sur terres publiques appartenant à Pure Graphite

2 = titres miniers sur terres privées appartenant à des citoyens.ennes

3 = titres miniers sur terres privées appartenant à des compagnies (sans avoir mis les dépenses minimales exigées) voir expiration sur le titre

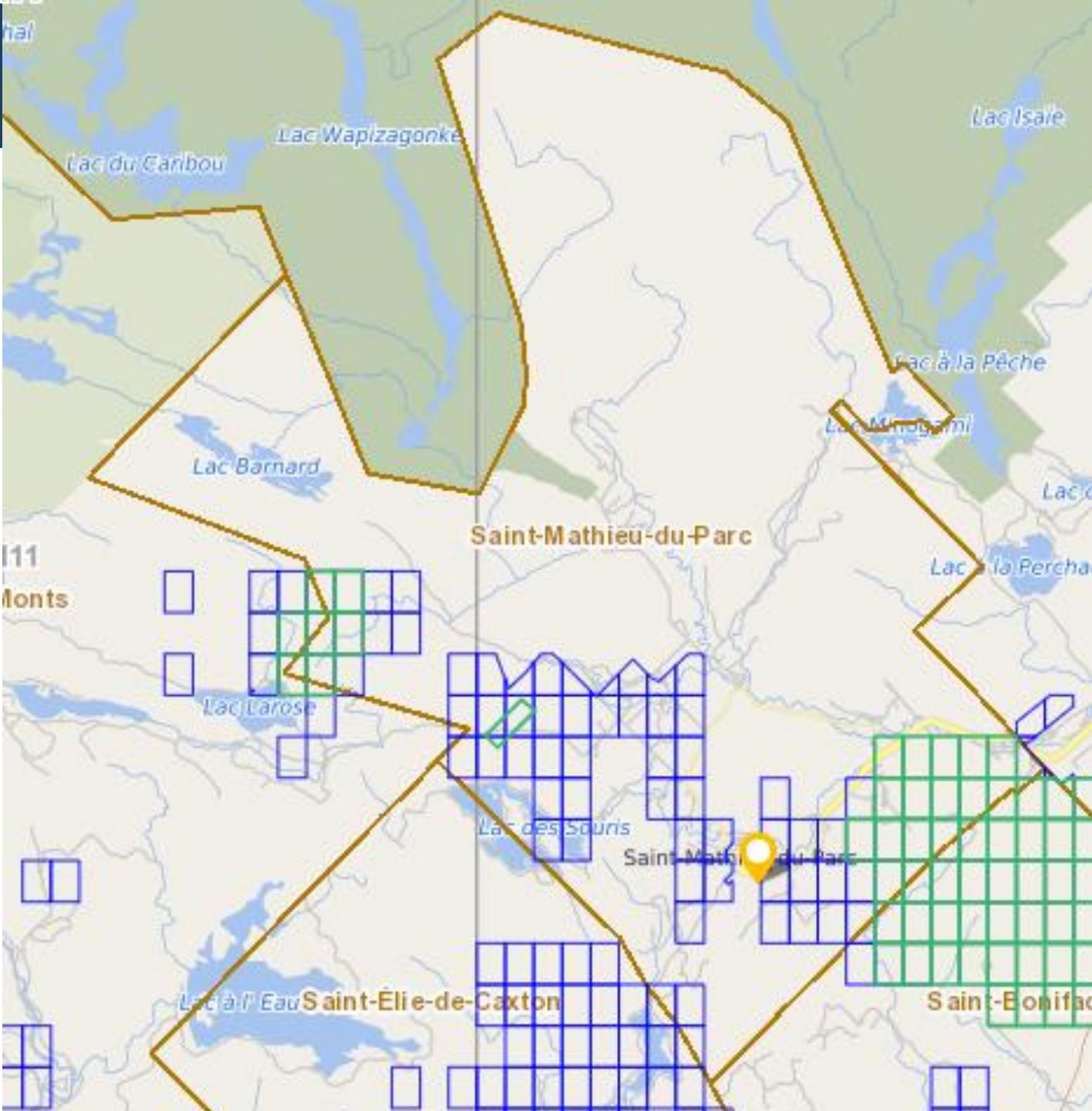


SÉANCE D'INFORMATION

Situation actuelle

2024-12-28 – 16h45

GESTIM - Les claims de couleur verte représentent les claims ayant déjà fait l'objet d'une déclaration de travaux acceptée par le MRNF depuis 1988. Ces terrains resteront ouverts à la désignation après leur expiration (29).



SÉANCE D'INFORMATION

PROJET DE TOURISME DURABLE

SÉANCE D'INFORMATION

Projet de tourisme durable

- Ce plan doit comporter des OPTIONS, parmi lesquelles, nous pourrons choisir
- Un plan sur plusieurs années
- Pourrions-nous avoir une collaboration avec les municipalités avoisinantes? On a présenté nos 3 projets le 30 avril 2024 à Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Paulin, Saint-Boniface et Saint-Alexis-des-Monts.
- En terres publiques et privées, pas sur le terrain de ma résidence, mais pour aider nos entreprises: Mont SM, les érablières, la pépinière, le camp du lac Vert, la PPDA et tant d'autres
- On en a parlé dans les rencontres de nos différents comités, dans les rencontres sectorielles et générales d'information/consultation

SÉANCE D'INFORMATION

Projet de tourisme durable

Communauté externe - Partenariats



Rapport d'activités 2022-2023

En bref

Au cours de l'année, 118 professeurs provenant de 25 départements de l'UQTR se sont mobilisés pour signer un nombre total de 292 nouvelles ententes. Ces nouvelles ententes ont créé des liens avec près de 230 partenaires locaux, nationaux et internationaux.

Au total, 370 ententes étaient actives au 30 avril 2023.

L'UQTR dans sa communauté – Faits marquants

Aire protégée St-Mathieu-du-Parc

L'UQTR se mobilise autour du projet de création d'un nouvel espace naturel dédié à la conservation à St-Mathieu-du-Parc. En effet, elle appuie deux demandes de financement et recense 24 professeurs de sept départements et de trois écoles pour tenir des activités de recherche et d'enseignement sur ce site. Plusieurs professeurs se sont impliqués dès le mois d'avril 2023 dans le comité de pilotage pour la mise en place du projet et des infrastructures.



SÉANCE D'INFORMATION

Projet de tourisme durable à Saint-Mathieu-du-Parc

QUI EST RESPONSABLE DE CE DOSSIER ?

- La Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc
- Tout développement de tourisme durable, sur le territoire de la Municipalité, terres publiques ou privées sera:
 - Réalisé en conformité avec les règles de protection de la réserve de biodiversité et du paysage humanisé
 - Le tout surveillé par le comité de conservation et le MELCCFP
 - Avec l'accord de la Municipalité, par ses règles d'urbanisme

SÉANCE D'INFORMATION

EN CONCLUSION

3 PROJETS – Nos motivations

- Assurer la protection des attributs écologiques et paysagers de notre territoire;
- Assurer le maintien des services écosystémiques : avantages (monétaires ou non) que l'humain tire de la nature;
- Encadrer ou limiter les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles ou énergétiques;
- Trouver le juste équilibre entre le développement du territoire et l'environnement et préserver la qualité de vie / quiétude que l'on retrouve à Saint-Mathieu-du-Parc;
- Revitaliser l'économie avec une création de valeur axée sur l'accueil de visiteurs et sur l'écotourisme: Saint-Mathieu-du-Parc, destination touristique durable
- Développer sans menacer la qualité de l'eau de nos lacs, nos cours d'eau et nos milieux humides;
- Garantir la survie des espèces menacées ou vulnérables;
- S'adapter à la nouvelle réalité des changements climatiques
- Faciliter l'implantation de corridors de connectivité écologique.

(Extrait de la présentation aux rencontres sectorielles p. 5)



3 PROJETS - Notre vision

- Protéger à long terme nos valeurs patrimoniales: naturelles, paysagères, culturelles et sociales
- Garder le contrôle sur l'avenir de notre territoire
- Le tourisme durable pour créer de la valeur pour nos communautés
- Développer un sentiment de fierté d'habiter Saint-Mathieu-du-Parc

(Extrait de la présentation aux rencontres sectorielles p. 4)

SÉANCE D'INFORMATION

MERCI DE VOTRE PRÉSENCE !